



SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} JUIN 2020

Le conseil de la municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande siège en séance ordinaire ce 1^{er} juin 2020 à 20 :00 heures à la salle municipale, au 152, rue Municipale de Saint-Adrien-d'Irlande tout en respectant les distances de distanciations sociales (distance physique de 2 mètres entre les personnes) et l'interdiction au public pour le moment.

Les municipalités doivent tenir une séance ordinaire au moins une fois par mois, tel que le prévoit le *Code municipal du Québec* et la *Loi sur les cités et villes*.

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Jessika Lacombe.

Sont présents aux délibérations Mesdames les conseillères et
Messieurs les conseillers :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| 1- Rock Côté | 4- Patricia Dubois |
| 2- André Mercier | 5- Carl Croteau |
| 3- Mélissa Turgeon | 6- Claude Blais |

Assiste également à la séance, Mme Ghislaine Leblanc, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit en tant que secrétaire d'assemblée.

NO-2020-06-074

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL À HUIS CLOS

Considérant le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant l'arrêté ministériel 2020-029, daté du 26 avril 2020, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire du conseil.

En conséquence, il est proposé par CARL CROTEAU, appuyé par ROCK CÔTÉ et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents;

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer.

ADOPTÉE

**NO-2020-06-075 LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR
ET ADOPTION**

PROPOSÉ PAR : MELISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent l'ordre du jour de la séance du 1^{er} juin 2020 tel que lu par Madame Jessika Lacombe, mairesse, présenté comme suit, à savoir;

1. Lecture de l'ordre du jour et adoption
2. Adoption des délibérations précédentes
3. Acceptation et adoption des comptes du mois
4. Rapport de la mairesse
5. Mandat de surveillance des travaux de réfection 7^e Rang, RIRLSNC LAVALIN
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de question (s)
9. Levée de la séance

Que le point «Varia » reste ouvert tout au cours de la séance ordinaire.

ADOPTÉE

**NO-2020-06-076 ADOPTION DES
DÉLIBÉRATIONS PRÉCÉDENTES**

PROPOSÉ PAR : CLAUDE BLAIS
APPUYÉ PAR : PATRICIA DUBOIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2020 au moins 72 heures avant la tenue des présentes.

En conséquence, les membres de ce conseil approuvent la dispense d'en donner lecture et adoptent les délibérations de la séance ordinaire du 6 mai 2020 telles que lues et inscrites au livre des minutes de la Corporation de la Municipalité de Saint-Adrien-d'Irlande.

ADOPTÉE

NO-2020-06-077

**ADOPTION DES COMPTES
DU MOIS ET DE L'ÉTAT
DES REVENUS ET DÉPENSES
(ÉTAT DES RÉSULTATS BUDGETÉS)
DU MOIS**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU

APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS

ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil adoptent les comptes pour la période du mois de mai 2020, totalisant 37 252.38\$ et approuvent le paiement des salaires de la semaine 19 et 23, totalisant 9 740,99\$ et autorisent la secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Ghislaine Leblanc, à effectuer le paiement.

Administration	2 307.23\$
Voirie-Déneigement chemins	24 026.33\$
Eau potable	296.79\$
Déchets domestiques	4 030.11\$
Terrain de jeux	310.26\$
Remises fédérales, provinciales	3 416.66\$

Que les membres de ce conseil acceptent également l'état des revenus et des dépenses (État des revenus budgetés), pour le mois de mai 2020.

Réf. : selon les données du logiciel municipal (**PG Mégagest informatique**) et approuvées par le comité du conseil et de la mairesse, Mme Jessika Lacombe de cette même municipalité.

ADOPTÉE

NO-2020-06-078

RAPPORT DE LA MAIRESSE

La mairesse fait rapport aux citoyens des faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe selon l'article 176.2.2 CM.

Il est proposé par ROCK CÔTÉ, appuyé par ANDRÉ MERCIER et adopté à l'unanimité des conseillers que le texte du rapport de la mairesse doit être distribué gratuitement à chaque adresse civique de la municipalité par la publication du journal mensuel diffusé dans la municipalité.

ADOPTÉE

NO-2020-06-079

**MANDAT DE SURVEILLANCE DES
TRAVAUX DE RÉFECTION DU 7^E RANG
RIRL, SNC LAVALIN**

PROPOSÉ PAR : CARL CROTEAU
APPUYÉ PAR : CLAUDE BLAIS
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil mandatent SNC Lavalin pour la surveillance des travaux de réfection du 7^e rang, RIRL au montant forfaitaire de 4 500\$ conformément au devis proposé.

ADOPTÉE

NO-2020-06-080 CORRESPONDANCE

COVID-19

NO-2020-06-081 VARIA

NO-2020-06-082 PÉRIODE DE QUESTION(S)

Vu la COVID-19, le gouvernement demande au conseil de siéger à huis clos et le public n'est pas admis. Le public est invité à poser leurs questions par courriel.

Vu l'obligation prévue par l'arrêté ministériel obligeant la publication sur notre site internet d'un enregistrement audio de la séance au moyen d'un appareil tel qu'une tablette, un téléphone.

NO-2020-06-083 LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR : MÉLISSA TURGEON
APPUYÉ PAR : ANDRÉ MERCIER
ET RÉSOLU : À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Que les membres de ce conseil acceptent la levée de la séance à 20 heures 17.

ADOPTÉE

Jessika Lacombe
Mairesse

Ghislaine Leblanc
Secrétaire-trésorière
Directrice générale

Je, _____ atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.